

**OBJET : Les TIC à l'école: « Les blogs »**

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Communauté française ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes ;
- A la Fédération des Ecoles Libres Subventionnées Indépendantes ;
- Au Conseil permanent de l'Enseignement officiel neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécial organisé ou subventionné par la Communauté française;
- Aux Administrateurs des Internats autonomes et annexés organisés par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs des Internats subventionnés par la Communauté française
- Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux fédérations des Associations de Parents .

**POUR INFORMATION :**

- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Membres du service d'Inspection des Centres PMS ;
- Aux Organisations syndicales ;

**Autorité : Ministre Signataire : Pierre HAZETTE**

**Nombre de pages : 1** texte et annexe

Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,

Le Weblog (prononcez "oui-blog") est un site créé de manière très simple. Depuis peu, ce type de site s'appelle un « blog ».

En quelques clics et sans aucun frais, n'importe qui peut concevoir quelques pages sur le Net comprenant des photos, des commentaires et quelques liens.

Si la facilité technique de ce genre de support de communication est indéniable, si l'intérêt pédagogique pourrait même être très largement utilisé, il n'en reste pas moins que de nombreuses dérives sont déjà apparues, dues pour la plupart à un manque d'information et d'éducation aux médias.

La rumeur habituellement confinée à la rue ou aux cours d'écoles, les critiques acides vis-à-vis de tel ou tel professeur, les petits pamphlets ravageurs mais limités de par le coût qu'occasionnaient leurs impressions, tous ces exutoires plus ou moins virulents ont aujourd'hui la possibilité de s'afficher sans aucun frais aux yeux de la planète entière. Les dégâts causés par certains « blogueurs » peuvent dès lors être catastrophiques.

C'est pourquoi, je tiens par la présente à attirer votre attention sur les risques liés à ce nouveau phénomène.

Je vous invite, pour parfaire cette information sur ce sujet, à consulter le site de mon administration à l'adresse suivante :

<http://www.enseignement.be/prof/dossiers/tice/jurid/blog.asp>

Vous y trouverez, outres l'information, les aspects juridiques en vigueur en Belgique ainsi que quelques pistes de solution.

Refusant la simple censure, je vous recommande la plus grande vigilance.

Votre dévoué,

Pierre Hazette